



## **MOROCCO**

**Contribution to the  
2015 United Nations Economic and Social Council  
(ECOSOC)  
Integration Segment**

➤ Questions d'orientation pour les entrées de participation des Etats membres sur le segment de l'intégration :

- I. *Quel genre de compromis a trouvé votre gouvernement dans la promotion du plein emploi et du travail décent pour tous? Que peut-on faire pour renforcer les synergies entre le respect des normes internationales du travail, les garanties environnementales, la productivité, la compétitivité et la croissance économique?*

La Stratégie Nationale de l'Emploi (SNE) répond au projet social d'offrir des emplois décents pour tous.

Elle se donne comme objectif de répondre à la demande sociale d'emploi (favoriser une offre d'emplois en nombre suffisant et de qualité satisfaisante) dans une perspective de court, moyen et long termes. Sur le plan opérationnel, elle vise à réduire le chômage et le sous-emploi, à encourager la diffusion de gains de productivité dans l'ensemble du tissu économique.

Ainsi, les premières conclusions du diagnostic de la SNE se résument en la faible dynamique de création d'emplois dans le secteur formel, vu l'écart entre l'offre et la demande d'emplois, la faible accumulation du capital humain et ses conséquences sur l'employabilité de la main d'œuvre et les inégalités dans l'accès à l'emploi d'ordre territoriales, le taux d'activité des femmes et les grandes inégalités dans les rémunérations.

Prenant en compte ces contraintes, la formulation de la stratégie est axée autour des objectifs ci-après :

- Une meilleure prise en compte de l'emploi dans les politiques transversales et sectorielles nationales, ainsi que le renforcement de la création d'emplois notamment dans les secteurs économiques, de la protection de l'environnement et des ressources naturelles et dans les secteurs sociaux et l'économie sociale ;
- La valorisation du capital humain à travers des actions en amont pour améliorer les performances des systèmes de formation initiale, fondamentale, technique, professionnelle et supérieure ;
- Le suivi des dispositifs cibles de la politique active de l'emploi et l'amélioration du fonctionnement du marché du travail suite à la valorisation des programmes d'appui aux micros entreprises, l'appui à l'auto emploi, aux activités génératrices de revenus (AGR) et les travaux publics ;
- L'amélioration de la gouvernance du marché du travail à travers l'adaptation du cadre réglementaire de travail dans l'objectif de développer l'emploi, la mise à niveau du cadre institutionnel du marché et le développement de ses outils de gouvernance ;
- L'institutionnalisation de la Stratégie nationale de l'Emploi afin d'assurer une meilleure mise en œuvre en prenant en compte les questions transversales de la territorialisation et du genre.

II. *Est-ce que l'emploi des jeunes est un enjeu majeur dans votre pays? Quelle est la proportion de la population active des jeunes (âgés de 15 à 24) au chômage dans votre pays? Votre gouvernement a-t-il des programmes dédiés à l'emploi des jeunes?*

Au Maroc, comme dans d'autres pays de la région, le chômage et le sous-emploi persistants des jeunes ont un coût social et économique élevé et menacent le tissu social. Ainsi, les jeunes sont les plus exposés au chômage, en particulier les jeunes diplômés en phase d'insertion sur le marché du travail et en milieu urbain.

Les jeunes sont aussi les plus touchés par la précarité du travail, surtout les moins qualifiés d'entre eux qui exercent dans l'économie informelle et en milieu rural, en particulier les jeunes femmes et les jeunes non diplômés.

Les jeunes (15 à 24 ans) participent de moins en moins au marché du travail, certains prolongent la durée de scolarité et d'autres se retirent du marché du travail face aux difficultés croissantes d'insertion ; ce qui accroît le taux de dépendance. Au Maroc, la vulnérabilité des jeunes primo-demandeurs et des chômeurs de longue durée est forte. Il y a une dévalorisation du capital humain et une exposition au risque d'exclusion du marché du travail, surtout pour les jeunes diplômés. Les jeunes femmes en particulier ont un taux de participation très faible.

**La situation des jeunes au Maroc en chiffres ( HCP-2014.T3)**

Taux d'activité des 15-24 ans : 32 %.

Les jeunes sont plus exposés au chômage : 20,6% des 15-24 ans et 13,6% des 25-34 ans sont au chômage.

La situation des jeunes relativement aux adultes s'aggrave : le décalage entre le taux de chômage des jeunes et celui des adultes se creuse.

Le chômage touche davantage les diplômés : 20% des diplômés du supérieur sont au chômage (4,6% chez les actifs non diplômés) car les créations d'emploi dans le secteur public ont fortement baissé et les diplômes d'enseignement général ne correspondent pas aux besoins des entreprises privées.

Un chômeur sur deux est primo-demandeur d'emploi : les nouveaux arrivés sur le marché du travail affrontent des difficultés non plus transitoires, mais de durée indéterminée.

Le chômage des jeunes est dominé par le chômage de longue durée : les deux tiers des jeunes chômeurs sont au chômage depuis un an ou plus (62,4%).

**Des politiques actives sont élaborées et tournées vers l'insertion des jeunes**

• **La promotion de l'emploi salarié (Programme IDMAJ, Contrat d'Intégration Professionnelle).**

**Objectifs :**

Développer les RH et rehausser le niveau d'encadrement dans l'entreprise ;

Améliorer l'employabilité des jeunes primo-demandeurs d'emploi par l'immersion dans le milieu du travail ;

La réalisation de 60000 insertions pour 2015.

**Public cible :**

Diplômés de l'enseignement supérieur, bacheliers ou diplômés de la Formation Professionnelle ;

#### **Incitations :**

Exonération des cotisations sociales à hauteur de 6000Dhs ;

Exonération sur l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 6000Dhs ;

Durée de l'exonération : 24mois + 12mois en cas d'insertion définitive.

#### **➔ L'amélioration de l'employabilité (programme TAEHIL)**

C'est un dispositif qui vise l'amélioration de l'employabilité des jeunes diplômés par le biais de formations adaptées.

Pour 2015 l'objectif énoncé est de mettre à niveau 18000 personnes.

Ce dispositif est composé des mesures :

(i) Formation contractualisée, (ii) Formation qualifiante ou de reconversion et (iii) Aide à la formation dans les secteurs émergents.

#### **➔ L'appui à l'auto-emploi**

Le Programme National d'Appui à la Création d'Entreprises vise de d'une part l'appui des porteurs « de projet de création d'entreprises, et d'autre part à assurer la pérennité progressive du tissu économique régional, à travers un dispositif de suivi des entreprises créées au cours de la période critique de démarrage.

##### **Conditions d'accès**

Cibles : Les porteurs de projet, diplômés ou justifiant de l'une des conditions suivantes :

Un certificat de scolarité de l'enseignement fondamental au moins ;

Formation qualifiante dispensée par l'un des établissements de formation spécialisés dont la liste est fixée par voie réglementaire.

##### **Conditions :**

- Etre de nationalité marocaine,
- Etre âgé entre 20 et 45 ans,
- Porteurs de projet d'un montant d'investissement supérieur ou égal à 50.000 DH et inférieur ou égal à 250.000 DH.
- Cinq personnes au maximum peuvent s'associer dans un projet d'investissement dont le coût est compris entre 50.000 et 500.000 DH.

##### **Avantages mis en place**

- Accompagnement pré et post création, des jeunes porteurs de projets ;
- Prise en charge par l'Etat des frais d'accompagnement à hauteur de 10.000 DH par projet ;
- Garantie à hauteur de 85% du crédit bancaire ;
- Avance sans intérêts représentant 10% de l'investissement et dans la limite de 15.000 DH remboursable sur six (6) ans dont trois (3) de grâce.
- Objectif 2015 : Accompagnement de 1500 porteurs de projet dans le cadre de l'auto-emploi (TPE et AGR) ;

#### **➔ Deux nouvelles mesures Auto-Emploi ont été lancées dans la Loi des Finances 2015 :**

➔ Exonération pendant 24 mois du salaire mensuel brut plafonné à 10 000dhs versé par une entreprise créée entre le 01 janvier 2015 et le 31 décembre 2019, et ce dans la limite de 5 salariés ;

➔ Prise en charge par l'Etat pour une durée de 24 mois et ce dans la limite de 5 salariés, de la part patronale au titre des contributions dues à la CNSS et de la taxe de la formation professionnelle pour les entreprises et les associations créées durant la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019.

➔

III. *Comment votre gouvernement fait face aux défis de l'inadéquation entre formation/éducation et emploi, en particulier dans un contexte de transition vers un développement durable? Quelles sont, dans votre pays, les initiatives réussies qui ont rapproché la formation au monde du travail?*

La Stratégie Nationale de l'Emploi érige la valorisation du capital humain en objectif stratégique et ce à travers des actions, en amont, pour améliorer les performances des systèmes de formation initiale, fondamentale, technique, professionnelle et supérieure. Dans ce cadre, la politique de promotion de l'emploi contribue par ses programmes à atteindre cet objectif. Le programme TAEHIL, dédié à l'amélioration de l'employabilité des jeunes chercheurs d'emploi, en est un et se décline selon (03) mesures :

**1- FORMATION CONTRACTUALISEE POUR L'EMPLOI**

**Objectif :**

Permettre aux chercheurs d'emploi (à profil peu adapté) d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois identifiés.

**Population cible :**

Chercheurs d'emploi diplômés inscrits à l'ANAPEC ayant été sélectionnés par une entreprise ou une association professionnelle dans le cadre d'une action de recrutement.

**Durée et coût de la formation :**

Formation plafonnée à 600 heures par participant ;

Contribution moyenne de l'Etat de 10.000 dh par bénéficiaire ;

Montant maximal pouvant atteindre 24.000 dh (entreprises nouvellement créées, entreprises lançant un projet d'investissement, ou opérant dans les nouveaux métiers).

**Opérateurs de formation éligibles:**

Etablissements publics et privés de formation professionnelle et d'enseignement supérieur + Cabinets de conseil en formation sélectionnés par le comité régional de l'emploi.

**2- FORMATION QUALIFIANTE OU DE RECONVERSION**

**Objectif :**

- Faciliter l'insertion des jeunes diplômés en difficulté d'insertion par l'acquisition des compétences professionnelles et l'adaptation de leurs profils aux besoins du marché de l'emploi.

**Population Cible :**

- Chercheurs d'emploi diplômés inscrits à l'ANAPEC, titulaires au moins d'un baccalauréat, nécessitant une réorientation vers des formations permettant de développer des compétences demandées par les entreprises.

**Durée et coût de la formation :**

- Contribution maximale de 10.000 dh par bénéficiaire sans dépasser 18.000 dh par candidat dans les cas suivants :

- Formation dans l'un des nouveaux métiers (Emergence, NTIC ...)
- Anticipation des besoins en formation pour des projets d'investissement régionaux et sectoriels.
- Durée : 1 année maximum.

**Opérateurs de formation éligibles :**

- Etablissements publics et privés de formation professionnelle et d'enseignement supérieur + cabinets de conseil en formation sélectionnés par le comité régional de l'emploi.

### 3- FORMATION ADAPTATION AU PROFIT DES SECTEURS EMERGENTS (OFFSHORING, AERONAUTIQUE, AUTOMOBILE, ELECTRONIQUE)

**Objectifs :**

- Réussir le recrutement des ressources humaines par le développement de leurs compétences ;
- Répondre aux besoins en formation continue des salariés :
  - o Formation à l'embauche (1ère année) ;
  - o Formation continue (2ème et 3ème années après embauche).

**Contribution de l'Etat à la formation adaptation :**

- De 22.000 à 66.000 dhs pour le secteur de l'automobile
- De 20.000 à 60.000 dhs pour les secteurs de l'aéronautique et de l'électronique
- De 12.000 à 65.000 dhs pour le secteur de l'offshoring.

**Opérateurs de formation :**

- Etablissements publics ou privés et cabinets de conseil (y.c étrangers).

**IV. *Quel genre d'initiatives politiques et approches de votre gouvernement pour faciliter la transition de l'informel à l'emploi formel et à formaliser et à accroître la durabilité des petites et micro-Entreprises, en tenant compte des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable?***

L'emploi rural et informel est une composante centrale de la Stratégie Nationale de l'Emploi (SNE). La précarité dans l'emploi, l'informalité et les disparités territoriales, de genre et d'activités sont des problématiques auxquelles la SNE dédie une attention particulière du fait qu'elles conditionnent l'appréhension globale du marché du travail. L'appréhension du secteur informel et sa segmentation demandent des interventions adaptées aux besoins spécifiques des travailleurs et des unités informels.

Une approche inclusive, adoptée récemment par le gouvernement marocain, vise à répondre aux besoins spécifiques des travailleurs informels dans le cadre d'une stratégie de formalisation progressive.

#### Axes de renforcement de l'approche de formalisation progressive:

- 1) encourager la déclaration des emplois pour un accès à la protection sociale et autres avantages sociaux ;
- 2) encourager à la déclaration aux impôts avec des incitations et avantages à la clé ;
- 3) mettre en place des mesures d'aide adaptées aux petits opérateurs et micro-entreprises ;
- 4) développer un dispositif intégré d'information statistique sur le marché du travail et l'emploi informel (enquêtes emploi et secteur informel plus régulières et plus complètes, des définitions et méthodologies constantes dans le temps).

Dans ce cadre, une stratégie nationale de promotion de la très petite entreprise (SNTPE) a été lancée en mai 2013.

Son objectif est de soutenir le tissu des TPE au moins inscrites à la patente, et donc soumises à la taxe professionnelle.

La SNTPE a également pour ambition **d'attirer les structures opérant dans l'informel vers l'économie structurée.**

Elle ambitionne de faire bénéficier près de 500.000 de TPE (sur 3 millions) de son dispositif à l'horizon 2017.

Elle s'articule autour de quatre axes majeurs déclinés en mesure : la fiscalité, le financement, la couverture sociale et l'accompagnement. Sa mise en œuvre se fera de manière graduelle au niveau de quatre régions pilotes, à savoir l'Oriental, Tanger-Tétouan, Souss-Massa-Draâ et le Grand Casablanca sur la base d'un mémorandum d'entente signé avec le Gouvernement, fixant dans le cadre de contrats programmes Etat-Région, les objectifs à atteindre et les moyens humains et financiers à mobiliser (Budget de l'Etat et Budget des Régions) avant sa généralisation à l'ensemble des Régions du Royaume.

Par ailleurs, la loi pour la mise en place d'un statut de l'auto-entrepreneur a été adoptée. Ce dispositif concerne l'ensemble des acteurs et est une réforme importante en termes de développement du tissu économique, de création de richesse et de stimulation de la croissance par la création d'emploi et l'inclusion sociale. Ce statut de l'auto-entrepreneur est accessible à toute personne physique qui souhaite exercer une activité individuelle, basée sur sa propre force de travail, ses compétences, son savoir-faire pour générer un revenu principal ou complémentaire.

Ce régime, basé sur la simplicité et la facilité démarches administratives, permet la distinction entre la TPE et l'entreprise unipersonnelle (nécessitant un traitement spécifique dû à ses caractéristiques économiques et sociales particulières).

Il vise l'intégration du secteur informel à travers des mesures incitatives d'ordre fiscal, social et financier, notamment la couverture sociale.

A noter également que le gouvernement marocain actuel comprend un Ministère délégué auprès du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Investissement Numérique, qui est chargé des Petites Entreprises et de l'Intégration du Secteur Informel.